

COMMUNIQUE DE PRESSE

Sur convocation de son Président, Monsieur Louis Paul MOTAZE, Ministre des Finances, le Conseil National du Crédit (CNC) s'est réuni le mardi 24 juillet 2018, dans la Salle des Conférences de la Direction Nationale de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale pour le Cameroun.

Ont notamment pris part à cette réunion, Messieurs ALAMINE OUSMANE MEY, Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, membre, Laurent Serge ETOUNDI NGOA, Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat, invité, Jean Paul SIMO NJONOU, Représentant de la Présidence de la République, membre, Cédric Jovial ONDAYE EBAUH, Représentant du Gouverneur de la BEAC, Mme YAOU AÏSSATOU, Directeur Général de la Société Nationale d'Investissement (SNI), membre, Messieurs Christophe EKEN, Président de la Chambre de Commerce, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat (CCIMA), membre, Théophile Gérard MOULONG, Président de l'Association ses Sociétés d'Assurances du Cameroun (ASAC), membre, et Gabriel NZOYEM, Secrétaire Général de l'Association Nationale des Etablissements de Microfinance du Cameroun (ANEMCAM), invité.

Monsieur Jean Marie Benoît MANI, Directeur National de la BEAC et Secrétaire Général du CNC, rapportait les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Après avoir adopté les procès verbaux des sessions ordinaire du 22 novembre 2017, extraordinaire du 23 novembre 2017 et ordinaire du 06 février 2018, le Conseil a examiné la mise en œuvre des résolutions prises lors desdites sessions. Il a notamment félicité le Secrétaire Général pour le niveau d'exécution atteint, tout en l'encourageant à poursuivre dans la même dynamique les travaux engagés.

Sur un autre chapitre, le Conseil a exhorté la BEAC à poursuivre avec célérité les travaux visant à rendre opérationnels dans un bref délai, les Bureaux d'Information sur le Crédit (BIC), outils importants non seulement pour le système financier du Cameroun, mais aussi pour la sous-région CEMAC.

Abordant les aspects relatifs au projet de loi portant répression du non remboursement du crédit, le Président a invité tous les membres du Conseil à lire en profondeur ce projet de texte, en vue de s'assurer que toutes les problématiques ont été prises en compte, et de lui transmettre leurs dernières éventuelles observations dans un délai de 10 jours afin de permettre d'achever très rapidement sa finalisation.

Examinant les notes du Secrétariat Général sur l'évolution du coût de mobilisation des ressources et le Taux Effectif Global, les membres du Conseil ont noté que pour l'ensemble du secteur bancaire, le coût moyen des ressources bancaires est passé de 1,36 % à 1,45 % entre 2016 et 2017. Pour ce qui est du coût des crédits octroyés par les banques, sur la même période, il a baissé de 1,22 point pour les PME

et de 2,72 points pour les personnes morales autres que les PME et grandes entreprises. S'agissant des crédits octroyés par les établissements financiers, contrairement à 2016, quasiment toutes les catégories de crédits ont bénéficié d'un fléchissement de coût en 2017, à l'exception des crédits aux grandes entreprises dont le coût a augmenté de 0,34 point.

Sur ce point, le Conseil a recommandé au Secrétaire Général de compléter l'analyse de la structure du coût de mobilisation des ressources bancaires, avec un examen du lien entre ce coût et la rentabilité des emplois de ces ressources pour ressortir, notamment la marge d'intermédiation dégagée par les établissements de crédit.

Abordant enfin l'état d'avancement de la mise en place de la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF et de la Centrale des Risques des EMF (CREMF), les membres du Conseil se sont félicités de la mise en œuvre de ces importants outils de transparence dans le système financier, et ont encouragé le Secrétaire Général à mener davantage des actions de communication sur ces instruments à l'endroit des bénéficiaires finaux. ✓

Fait à Yaoundé, le

Le Ministre des Finances
Président du Conseil National du Crédit



Louis Paul MOTAZE